

SOFT COMPUTING  
Société anonyme au capital de 418 371,60 Euros  
Siège social : 55 quai de Grenelle - 75015 Paris  
RCS Paris. 330 076 159

## Descriptif du programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 7 juin 2018

*Le présent document a été établi en application des dispositions des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il est disponible sur le site <http://www.softcomputing.com> de SOFT COMPUTING. En outre des exemplaires du présent document sont disponibles sans frais au siège social de la société.*

### SYNTHESE DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

**Emetteur** : SOFT COMPUTING

**Titres concernés** : actions SOFT COMPUTING admises aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, Compartiment C, code ISIN FR 0000075517 - SFT

**La date de l'assemblée générale des actionnaires appelée à autoriser le présent programme** :  
Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2018

**Nombre de titres et part du capital détenus directement ou indirectement par Soft Computing** :  
Soft Computing détenait, au 31 mai 2018, 1 705 de ses propres titres, représentant 0,08 % de son capital.

**Répartition par objectif des titres de capital détenus au 30 avril 2018** :  
Au 31 mai 2018, les 1 705 actions propres détenues par la société sont réparties comme suit par objectif :

- Contrat de liquidité : 1 705
- Annulation : 0

**Objectifs du nouveau programme de rachat** :  
Les objectifs de ce programme sont :

- 1) Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Soft Computing par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie admise par l'AMF,
- 2) Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et de toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe, notamment dans le cadre d'attribution gratuite d'actions, de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou au titre d'un plan d'épargne entreprise, dans les limites prévues par la loi,
- 3) Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- 4) Assurer la couverture de titres de créance convertibles en actions dans le cadre de la réglementation boursière,
- 5) Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises.

**Montant maximum alloué au programme de rachat d'actions, nombre maximal, prix maximum d'achat et caractéristiques des titres susceptibles d'être acquis.**

La part maximale du capital de la société susceptible d'être détenue est 10% du capital, soit 209 185 actions ; compte tenu du nombre d'actions auto détenues à ce jour (31/05/2018), soit 1 705 actions représentant 0,08 % du capital, la part maximale de capital pouvant encore être détenue s'élève à 9,92 %, soit 207 480 actions.

Le prix maximum d'achat est de 36 euros ; le montant maximal consacré à ces acquisitions ne peut dépasser 4 000 K€.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le conseil d'administration appréciera, dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la société n'entend pas recourir à des produits dérivés.

#### Durée du programme de rachat :

Le programme a une durée de dix huit mois à compter de l'assemblée générale du 7 juin 2018, soit jusqu'au 7 décembre 2019.

#### Bilan du précédent programme :

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunie le 8 juin 2017 a autorisé le conseil d'administration, avec faculté de délégation, à mettre en oeuvre un programme de rachat d'actions pour une période de dix-huit mois, soit jusqu'au 8 décembre 2018. Les modalités de ce programme ont été décrites dans la note d'information en date du 8 juin 2017 relative audit programme de rachat.

Les tableaux ci-dessous détaillent les opérations réalisées au titre du précédent programme de rachat.

### Tableau de déclaration synthétique

Situation au 31/05/2018	
Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte	0,08%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	224 109
Nombre de titres détenus en portefeuille	1 705
- dont contrat de liquidité	1 705
- dont croissance externe	
- dont actionnariat salariés	
- dont annulations	0
Valeur comptable du portefeuille (en euros)	24 382 €
Valeur de marché en portefeuille (en euros)	24 382 €

Bilan de l'exécution du programme de rachat entre le 01/06/2017 et le 31/05/2018			
	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 31 mai 2018
	Achats	Ventes / Transferts	Etat néant
Nombre de titres	9 340	8 500	
dont contrat de liquidité	9 340	8 500	
		Transfert = 0	
Cours moyen des transactions	13,66	13,87	
Montants (en euros)	127 562 €	117 932 €	

L'annulation des 224 109 actions auto-détenues au cours des 24 derniers mois a été réalisée par réduction du capital le 24/05/2017.